N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Via ePost \ Postel Bid Fax: (819) 997-9776

#### **Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

## Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At - à: 14:00 EDT

On - le: 28 Avril 2024

	Title/Titre		Solicitation No – N° de l'invitation					
	Pièces de rechange pour SOU SYSTÈME D'ANTENNE DISTRIBUÉE (DAS) (NAVIRE CLASSE HFX)	W8482-242439/A						
Ī	Date of Solicitation - Date de l'	invitation						
	19 Mars 2024							
-	Address Enquiries to – Adresser toutes questions à  Chun Kau Tang D Mar P 4-3-6-5 ChunKau.Tang@forces.gc.ca							
	Telephone No. – N° de téléphone	FAX No	- Nº de fax					
Ī	Destination							
	See herein							

#### **Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée						
Vendor Name and Address - Raisc	n sociale et adresse du fournisseur						
	Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)						
Name/Nom	Title/Titre						
Signature	Date						

## **TABLE DES MATIÈRES**

ARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	
1.5	CONTENU CANADIEN	
1.6	SERVICE CONNEXION	
	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.1 2.2	Présentation des soumissions	
2.2	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.3 2.4	LOIS APPLICABLES	
2.4	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES	8
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	g
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	12
6.12	CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT	12
6.13	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.14	AMIANTE	13
6.15	EMBALLAGE	
6.16	Assurance de la Qualité	
6.17	Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)	
6.18	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
6.19	ÉQUIVALENCE DU MATÉRIEL	
	XE « A » DÉTAILS DES ARTICLES	
	XE 1 DE L'ANNEXE A - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION	
	XE « B » BASE DE PAIEMENT XE "B" BASE DE PAYMENT	
AIVIVE	AE D DAJE DE l'ATIVIENT	

ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG	33
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	36

## ARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 1.2 Besoin

Le besoin est détail à l'annexe << A >>, Détail de l'élément à la ligne.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canadien,

#### 1.5 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

## 1.6 Service Connexion

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion de la SCP offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2023-06-08) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. La section 02, Numéro d'entreprise - approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes pour la clôture des soumissions au Module de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

#### tpsgc.pareceptiondessoumissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <a href="2003">2003</a> ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

ld de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

#### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres versions.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

## **Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 27E \end{array}$ 

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change – C3011T

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

## 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN de l'article de fourniture
- b) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN du fabricant d'origine
- c) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN de l'article de fourniture
- d) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN du fabricant d'origine.

## 4.1.1.2 Produits équivalents – Soumission

- a) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - i. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

W8482-242439/A N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de l'invitation - Solicitation No.

File No. - N° du dossier

- ii. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- iii. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- iv. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
- indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- b) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - ii. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- c) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.
- d) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
  - i. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les sept jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

#### 4.1.1.3 Numéros de pièces révisés, remplacés ou obsolètes

L'équipement proposé qui est un numéro de pièce de remplacement (à un numéro de pièce révisé, remplacé ou obsolète du fabricant d'équipement d'origine) pour le(s) article(s) spécifié(s) dans l'appel d'offres doit être évalué comme un produit équivalent en vertu du présent article afin d'être considéré comme satisfaisant au besoin.

- i) Les soumissionnaires doivent joindre une lettre sur papier à en-tête de l'entreprise, émanant du fabricant, indiquant que le numéro de la pièce de rechange présente le même ajustement, la même forme, la même fonction et la même qualité que le numéro de la pièce remplacée, pour que l'équipement proposé soit considéré comme satisfaisant à l'exigence.
- ii) Les offres qui ne sont pas accompagnées d'une lettre du fabricant indiquant que la pièce de rechange a la même forme, la même fonction et la même qualité que la pièce remplacée seront considérées comme offrant un produit équivalent et l'équipement

ld de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

proposé sera évalué conformément aux clauses « Produits équivalents – Offre » cidessus.

Le Canada se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, de demander la lettre mentionnée au point (i) au cours de l'évaluation.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Les soumissionnaires doivent proposer des prix en dollars canadiens. Les offres soumises en devise étrangère seront rejetés.

## 4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse *par NNO*.

**4.2.1** Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette sollicitation.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité – Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou

ld de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2022-12-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes:

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de la défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel I le ministre de la défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.4 Durée du contrat

## 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au la fin de la période de garantie indiquée à l'article 9 de la clause 2010A (2022-12-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) inclusivement

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celuici ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W8482-242439/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

lom <i>:</i>	
itre :	
Organisation :	
dresse:	
éléphone :	
Courriel :	

#### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12) Paiements multiples
Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
Clause du *Guide des CCUA* C2608C (2020-07-01), Documentation des douanes canadiennes
Clause du *Guide des CCUA* C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger
Clause du *Guide des CCUA* C2610C (2007-11-30), Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

## 6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement).

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S-90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona PO Box 99000 Stn Forces Halifax, NS B3K 5X5 Canada

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

hfxaccountspayable@forces.gc.ca

et

Department of National Defence
Base Logistics Officer
CFB Esquimalt
STN Forces, P.O. Box 17000
Victoria, BC V9A 7N2
Canada
ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

b. Un numérique exemplaire doit être envoyé à :

Attention: D Mar P 4-3-6-5

Email: ChunKau.Tang@forces.gc.ca

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2022-12-01), Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Détails des articles ;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Description de texte long;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du

#### 6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

#### 6.12 Condition du matériel - contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

Id de l'acheteur - Buyer ID 27E  $\,$  N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS  $\,$ 

#### 6.13 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

D2001C (2007-11-30), Étiquetage

D2000C (2007-11-30), Marquage

D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2007-11-30), Palettisation

D9002C (2007-11-30), Ensembles incomplets

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

C2800C (2013-01-28), Cote de priorité

C2801C (2022-03-29), Cote de priorité : Entrepreneurs établis au Canada

#### 6.14 Amiante

L'entrepreneur ne devoir pas utiliser **d'amiante** dans l'équipement, sauf s'il n'y a aucune autre solution réalisable. Toute pièce contenant de l'amiante devoir être étiquetée adéquatement, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être bien indiqués dans les documents techniques.

#### 6.15 Emballage

#### 6.15.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 001 à 002 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes **D-LM-008-036/SF-000**, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 001 à 004, 007 à 0016 à raison de 1 unité (CH) par paquet. L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 005 à 006 à raison de 1 unité (Cent) par paquet.

#### 6.16 Assurance de la Qualité

## Pour les lignes 001 à 008, et 013 à 016

<u>D5545C</u> (2019-05-30) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

#### Pour les lignes 009 à 012

<u>D5540C</u> (2021-05-20) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

<u>D5510C</u> (2023-06-08) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada

OU

<u>D5515C</u> (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<u>D5606C</u> (2017-11-28) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

OU

<u>D5604C</u> (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

OU

<u>D5605C</u> (2021-05-20) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis

A1009C (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

D5620C (2012-07-16) Documents de sortie – distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2 À l'attention de : D Mar P 4-3-6-5

Courriel : ChunKau.Tang@forces.gc.ca

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

## 6.17 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)

## 6.17.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

- La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_\_ les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Id de l'acheteur - Buyer ID 27E  $\,$  N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS  $\,$ 

a. Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
 Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)
 Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
 Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a. le numéro du contrat;
  - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c. la description de chaque article;
  - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du <u>Règlement sur le transport des marchandises</u> dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

## 6.17.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi à l'étranger

- La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000.
  L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
  - a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) : Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI) Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W8482-242439/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)

Téléphone: 011-44-1895-613023, ou 011-44-1895-613024, ou

Télécopieur: 011-44-1895-613046

Courriel: <u>CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca</u>

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca. La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « His Maiesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de facon intégrale et convenable par l'entrepreneur. Remarque : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.

OU

c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)

Téléphone: +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304

Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746

Courriel: ILEA@forces.gc.ca

**Remarque**: Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse <a href="mailto:ILHQcontrat@forces.gc.ca">ILHQcontrat@forces.gc.ca</a> en copie conforme.

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a. le numéro du contrat;
  - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c. la description de chaque article;
  - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause <u>C2608C</u> du <u>clauses et conditions uniformisées d'achat</u>) ou une copie du formulaire CI1 <u>Facture des Douanes Canadiennes</u> (PDF 429Ko) - (<u>Aide sur les formats de fichier</u>), de l'Agence des services frontaliers du Canada;

- g. les codes de la « <u>Schedule B</u> » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h. le certificat d'origine de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
- i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du <u>Règlement sur le transport par mer</u> <u>des marchandises dangereuses</u> du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

#### 6.18 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

#### 6.19 Équivalence du matériel

Id de l'acheteur - Buyer ID \$27E\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.19.1 Produits équivalents - Contrat

- a) L'entrepreneur garantit que le matériel livré dans le cadre du contrat :
  - équivaut, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel demandé par le Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu à ce contrat;
  - ii. est entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) L'entrepreneur assure également que toute garantie obtenue auprès d'un tiers concernant le matériel existant appartenant au Canada ne sera pas touchée par l'utilisation que fait celui-ci du matériel qui lui est livré en vertu du contrat (p. ex. par l'interconnexion) ni par tout autre service fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat. Si le Canada détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle garantie est touchée, l'entrepreneur doit :
  - verser au Canada la somme que ce dernier doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) afin de certifier de nouveau le matériel existant du Canada aux fins de la garantie, ainsi que tout autre montant versé par le Canada à un tiers afin de restituer l'état de la garantie à sa pleine capacité;
  - ii. effectuer tous les travaux de garantie sur le matériel existant du Canada au lieu du fournisseur initial; ou
  - iii. verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) pour effectuer les travaux de maintenance sur le matériel qui aurait autrement été protégé par la garantie.
- c) L'entrepreneur convient que si le Canada, pendant la durée du contrat, détermine qu'une partie du matériel n'équivaut pas, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel existant appartenant au Canada ou n'est pas entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada, l'entrepreneur doit immédiatement et entièrement à ses frais prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le matériel satisfait à ces exigences (comme en implantant un autre logiciel ou micrologiciel), faute de quoi le Canada aura le droit de résilier immédiatement le contrat pour manquement. L'entrepreneur convient que, si le Canada résilie le contrat pour cette raison, l'entrepreneur devra payer au Canada les coûts pour se procurer de nouveau le matériel auprès d'un tiers et la différence, s'il y a lieu, du prix payé par le Canada à ce tiers. L'entrepreneur reconnaît qu'à défaut de livrer un matériel équivalent qui satisfait aux exigences susmentionnées, il pourrait (ainsi que ses filiales et toute autre entité avec qui il a un lien de dépendance) se retrouver dans l'incapacité de proposer une solution de remplacement équivalente en réponse à une future demande de soumissions du MDN.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cet article sera intégré au contrat subséquent uniquement si des produits équivalents ont été proposés.

Buyer ID - Id de l'acheteur 27E CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

## **ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES**

	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
001	NNO: 5935-01-522-7718  Nom de l'article: CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE  Numéro de référence: TC-240-NMH-X  EEPO: 68999  Nom du fabricant: TIMES MICROWAVE  SYSTEMS, INC.  OU  Numéro de référence: : TC-240-NMH-X  EEPO: Z2D12 ROJONE PTY LIMITED  OU  Numéro de référence: : BM1418533  EEPO: Z0655 THALES AUSTRALIA  OU ÉQUIVALENT  Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:  NP proposé:  NCAGE:  Nom du fabricant:	СН	210	BFC Halifax  Code de livraison  007X  Code de facture  W010B	NON	C	NON	ALEC

				BFC Esquimalt				
				Code de livraison				
	NNO: 5935-01-522-7718 Nom de l'article: CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE Numéro de référence: TC-240-NMH-X EEPO: 68999			002E				
	Nom du fabricant: TIMES MICROWAVE SYSTEMS, INC. OU			Code de facture				
	Numéro de référence: : TC-240-NMH-X EEPO: Z2D12 ROJONE PTY LIMITED OU			W0103				
002	Numéro de référence: : BM1418533 EEPO: Z0655 THALES AUSTRALIA	СН	140		NON	С	NON	ALEC
	OU ÉQUIVALENT  Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:  NP proposé:  NCAGE:  Nom du fabricant:							

Articles	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
	NNO: 5985-01-676-1302			BFC Halifax				
	Nom de l'article: COMMUTATEUR, GROUPE D'ANTENNES Numéro de référence: MFJ-2702N EEPO: 04KW9			Code de livraison			NON	
003	Nom du fabricant: MFJ ENTERPRISES INC OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes	СН	5	007X	NON	С		ALEC
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: NCAGE:			Code de facture				
	Nom du fabricant:			W010B				
	NNO: 5985-01-676-1302			BFC Esquimalt				
	Nom de l'article: COMMUTATEUR, GROUPE D'ANTENNES Numéro de référence: MFJ-2702N			Code de livraison				
004	EEPO: 04KW9 Nom du fabricant: MFJ ENTERPRISES INC OU ÉQUIVALENT	СН	3	002E	NON	C	NON	ALEC
	Les offres équivalentes doivent être conformes							
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE: Nom du fabricant:			W0103				

Articles	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
	NNO: 5340-01-676-6230			BFC Halifax				
	Nom de l'article: COLLIER, DE FIXATION Numéro de référence: H88-15-LOK EEPO: 7RYH8 Nom du fabricant: SINGULAR			Code de livraison				
005	MANUFACTURING, LLC  OU ÉQUIVALENT	СТ	5	007X	NON	С	NON	ALEC
	Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE:Nom du fabricant:			W010B				
	NNO: 5340-01-676-6230			BFC Esquimalt				
	Nom de l'article: COLLIER, DE FIXATION Numéro de référence: H88-15-LOK EEPO: 7RYH8 Nom du fabricant: SINGULAR			Code de livraison				
006	MANUFACTURING, LLC  OU ÉQUIVALENT	СТ	4	002Е	NON	С	NON	ALEC
	Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:			Code de facture				
	NP proposé: NCAGE: Nom du fabricant:			W0103				

	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
	NNO: 5985-01-677-1060			BFC Halifax				
	Nom de l'article: DIPLEXEUR Numéro de référence: HD31650 EEPO: 05HD7			Code de livraison		С	NON	
007	Nom du fabricant: HD COMMUNICATIONS CORP. OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes	СН	17	007X	NON			ALEC
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE: Nom du fabricant:			W010B				
	NNO: 5985-01-677-1060			BFC Esquimalt				
	Nom de l'article: DIPLEXEUR Numéro de référence: HD31650 EEPO: 05HD7			Code de livraison				
	Nom du fabricant: HD COMMUNICATIONS CORP.	СН	12	002E	NON	С	NON	ALEC
	OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes				14014			
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE: Nom du fabricant:			W0103				

Articles	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
	NNO: 5985-01-677-4786			BFC Halifax				
	Nom de l'article: CIRCULATEUR, RADIOFRÉQUENCE Numéro de référence: HD27555-N EEPO: EEPO 05HD7			Code de livraison			NON	
	Nom du fabricant: HD COMMUNICATIONS CORP. OU ÉQUIVALENT	СН	16	007X	NON	Q		ALEC
	Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:  NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE:			W010B				
	NNO: 5985-01-677-4786			BFC Esquimalt				
	Nom de l'article: CIRCULATEUR, RADIOFRÉQUENCE Numéro de référence: HD27555-N EEPO: EEPO 05HD7	СН	10	Code de livraison	NON	Q	NON	
010	Nom du fabricant: HD COMMUNICATIONS CORP. OU ÉQUIVALENT			002E				ALEC
	Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:			Code de facture				
	NP proposé: NCAGE: Nom du fabricant:			W0103				

Articles	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux		
	NNO: 5996-01-677-5156 Nom de l'article: AMPLIFICATEUR,			BFC Halifax						
	RADIOFRÉQUENCE Numéro de référence: HD30152 EEPO: 05HD7			Code de livraison						
011	Nom du fabricant: : HD COMMUNICATIONS CORP. OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes	СН	17	007X	NON	Q	NON	ALEC		
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture						
	NCAGE:			W010B						
	NNO: 5996-01-677-5156			BFC Esquimalt						
	Nom de l'article: AMPLIFICATEUR, RADIOFRÉQUENCE Numéro de référence: HD30152 EEPO: 05HD7		11			Code de livraison				
012	Nom du fabricant: : HD COMMUNICATIONS CORP. OU ÉQUIVALENT	СН		002E	NON	Q	NON	ALEC		
	Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:			Code de facture						
	NP proposé: NCAGE: Nom du fabricant:			W0103						

Articles	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
	NNO: 5915-01-677-5631			BFC Halifax				
	Nom de l'article: FILTRE, PASSE-BANDE Numéro de référence: HD31649 EEPO: 05HD7			Code de livraison				
013	Nom du fabricant: HD COMMUNICATIONS CORP. OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes	СН	17	007X	NON	С	NON	ALEC
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE: Nom du fabricant:			W010B				
	NNO: 5915-01-677-5631			BFC Esquimalt				
	Nom de l'article: FILTRE, PASSE-BANDE Numéro de référence: HD31649 EEPO: 05HD7			Code de livraison				
014	Nom du fabricant: HD COMMUNICATIONS CORP.	СН		002E	NON	С	NON	ALEC
014	OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes	CIT	11		NON		NON	
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé:			Code de facture				
	NCAGE: Nom du fabricant:			W0103				

	<b>Déscription</b> Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux	
				BFC Halifax					
	NNO: 5985-01-677-5753 Nom de l'article: SOCLE, SUPPORT D'ANTENNE Numéro de référence: BSMN EEPO: 0ZNT1			Code de livraison					
	Nom du fabricant: MOBILE MARK INC.  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et	СН	17	007X	NON	С	NON	ALEC	
	spécifier:  NP proposé:  NCAGE:			Code de facture					
	Nom du fabricant:			W010B					
				BFC Esquimalt					
	NNO: 5985-01-677-5753  Nom de l'article: SOCLE, SUPPORT D'ANTENNE  Numéro de référence: BSMN					Code de livraison			
016	EEPO: 0ZNT1  Nom du fabricant: MOBILE MARK INC.  OU ÉQUIVALENT  Les offres équivalentes doivent être conformes	11	002E	NON	С	NON	ALEC		
	aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:  NP proposé:			Code de facture					
	NCAGE: Nom du fabricant:			W0103					

## ANNEXE 1 DE L'ANNEXE A - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Base d'approvisionnement	Code de livraison	Adresse de livraison	Code de facturation	Adresse de facturation
BFC HALIFAX	007X	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	W010B	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 Canada hfxaccountspayable@forces.gc.ca
BFC ESQUIMALT	002E	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	W0103	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

## ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Articles	Déscription	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	PRIX UNITAIRE FERME: FCA, couts de transport exclus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
001	NNO: 5935-01-522-7718 Nom de l'article: CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE	СН	210	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
002	NNO: 5935-01-522-7718 Nom de l'article: CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE	СН	140	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
	NNO: 5985-01-676-1302 Nom de l'article: COMMUTATEUR, GROUPE D'ANTENNES	СН	5	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
004	NNO: 5985-01-676-1302 Nom de l'article: COMMUTATEUR, GROUPE D'ANTENNES	СН	3	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
005	NNO: 5340-01-676-6230 Nom de l'article: COLLIER, DE FIXATION	СТ	5	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
006	NNO: 5340-01-676-6230 Nom de l'article: COLLIER, DE FIXATION	СТ	4	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

Articles	Déscription	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	PRIX UNITAIRE FERME: FCA, couts de transport exclus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
007	NNO: 5985-01-677-1060 Nom de l'article: DIPLEXEUR	СН	17	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
008	NNO: 5985-01-677-1060 Nom de l'article: DIPLEXEUR	СН	12	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
009	NNO: 5985-01-677-4786 Nom de l'article: CIRCULATEUR, RADIOFRÉQUENCE	СН	16	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
010	NNO: 5985-01-677-4786 Nom de l'article: CIRCULATEUR, RADIOFRÉQUENCE	СН	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
011	NNO: 5996-01-677-5156 Nom de l'article: AMPLIFICATEUR, RADIOFRÉQUENCE	СН	17	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
012	NNO: 5996-01-677-5156 Nom de l'article: AMPLIFICATEUR, RADIOFRÉQUENCE	СН	11	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

Articles	Déscription	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A	PRIX UNITAIRE FERME: FCA, couts de transport exclus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
013	NNO: 5915-01-677-5631 Nom de l'article: , FILTRE, PASSE-BANDE	СН	17	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
014	NNO: 5915-01-677-5631 Nom de l'article: , FILTRE, PASSE-BANDE	СН	11	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
015	NNO: 5985-01-677-5753 Nom de l'article: SOCLE, SUPPORT D'ANTENNE	СН	17	BFC Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
016	NNO: 5985-01-677-5753 Nom de l'article: SOCLE, SUPPORT D'ANTENNE	СН	11	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

Buyer ID - Id de l'acheteur 27E CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

## **ANNEXE "B" BASE DE PAYMENT**

	Prix prolongée	Taxes applicables	Taxes	Prix avec taxes
CFB Halifax				
CFB Esquimalt				

Total Taxes	
Total	

Id de l'acheteur - Buyer ID

27E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG**

NNO: 5935-01-522-7718

NOM DE L'ARTICLE : CONNECTEUR, PRISE ÉLECTRIQUE

NOM DE L'ARTICLE : CONNECTEUR, PRISE ELE	CIRIQUE
Caractéristique	Réponse
MODÈLE DE CORPS	DROIT
CONFIGURATION DE POSITION DES CONTACTS	EXTRÉMITÉ DE BRANCHEMENT SIMPLE, TYPE N
TRAITEMENT DE SURFACE DES CONTACTS	EXTRÉMITÉ DE BRANCHEMENT SIMPLE, GROUPEMENT SIMPLE DES CONTACTS, ARGENT
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL	AN/WLD-1(V), SYSTÈME DE DÉMINAGE TÉLÉCOMMANDÉ
NOMBRE DE CONTACTS INCLUS	EXTRÉMITÉ DE BRANCHEMENT SIMPLE, GROUPEMENT SIMPLE DES CONTACTS : 1
TYPE DE CONTACTS INCLUS	EXTRÉMITÉ DE BRANCHEMENT SIMPLE, GROUPEMENT SIMPLE DES CONTACTS, BROCHE RONDE
NOM DE L'ARTICLE	01938
QUANTITÉ D'EXTRÉMITÉS DE BRANCHEMENT	1
LONGUEUR HORS TOUT	1,500 POUCE (NOMINAL)
MATÉRIAU PRÉCIEUX ET EMPLACEMENT	SURFACE DES CONTACTS, ARGENT
MATÉRIAU PRÉCIEUX	ARGENT
TRAITEMENT DE SURFACE DU BOÎTIER	NICKEL
TYPE DE BOÎTIER	MONOBLOC
EMPLACEMENT DES BORNES	EXTRÉMITÉ DE BRANCHEMENT SIMPLE, GROUPEMENT SIMPLE DES CONTACTS, ARRIÈRE
TYPE DE BORNES	EXTRÉMITÉ DE BRANCHEMENT SIMPLE, GROUPEMENT SIMPLE DES CONTACTS À SERTIR
LARGEUR SUR LES SURPLATS	0,750 POUCE (NOMINAL)

NNO: 5985-01-676-1302

NOM DE L'ARTICLE : COMMUTATEUR, UNITÉ D'ANTENNE

Caractéristique	Réponse
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL	COMMUTATEUR D'ANTENNE, 2 POSITIONS, TYPE N, C.C. À 3 GIGAHERTZ
NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE	

Id de l'acheteur - Buyer ID

27E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

NNO: 5340-01-676-6230

NOM DE L'ARTICLE : COLLIER DE FIXATION

Caractéristique	Réponse
DIAMÈTRE INTERNE	0,59 POUCE (MINIMAL) ET 0,66 POUCE (MAXIMAL)
MATÉRIAU	PLASTIQUE NYLON
NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE	FIL/CÂBLE
CARACTÉRISTIQUES EXCLUSIVES	PACS

NNO: 5985-01-677-1060

NOM DE L'ARTICLE : DIPLEXEUR

Caractéristique	Réponse
HAUTEUR HORS TOUT	0,94 POUCE (NOMINAL)
LONGUEUR HORS TOUT	1,25 POUCE (NOMINAL)
LARGEUR HORS TOUT	1,25 POUCE (NOMINAL)
NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE	TÉ DE POLARISATION
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES	30 VOLTS C.C., CONNEXIONS COAXIALES, FRÉQUENCE MAXIMALE DE 6 000 MÉGAHERTZ

NNO: 5985-01-677-4786

NOM DE L'ARTICLE : CIRCULATEUR, RADIOFRÉQUENCE

Caractéristique	Réponse
GAMME DE FRÉQUENCES NOMINALE	-300,0 À 500,0 MÉGAHERTZ
NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W84828482-242439/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID

27E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

NNO: 5996-01-677-5156

NOM DE L'ARTICLE : AMPLIFICATEUR, RADIOFRÉQUENCE

Caractéristique	Réponse
MESURE DE LA DURÉE DE VIE MOYENNE	NON ÉVALUÉE
FORME DE BASE	RECTANGULAIRE OU CARRÉE
TYPE DE CIRCUIT	ÉLECTROMÉCANIQUE
TYPE D'ENCEINTE	FERMÉE
STYLE D'INSTALLATION	MÉCANIQUE

NNO: 5915-01-677-5631

NOM DE L'ARTICLE : FILTRE, PASSE-BANDE

Caractéristique	Réponse
AFFAIBLISSEMENT D'INSERTION À LA FRÉQUENCE DE RÉFÉRENCE PAR FONCTION	1 <sup>RE</sup> FONCTION : 2,0 DÉCIBELS, 1 <sup>ER</sup> FILTRE PASSE- BANDE
NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE	FILTRE, PASSE-BANDE
FRÉQUENCE DE RÉFÉRENCE PAR FONCTION	TOUTES FONCTIONS : 390,0 MÉGAHERTZ, 1 <sup>ER</sup> FILTRE PASSE-BANDE

NNO: 5985-01-677-5753

NOM DE L'ARTICLE : SOCLE, SUPPORT D'ANTENNE

## **Description**

NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE : SUPPORT DE MIROIR NMO AVEC CONNECTEUR DE TYPE N N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 27E \end{array}$ 

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier

# ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire suivants :	e accepte d`être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
	<ul> <li>( ) Dépôt direct (national et international);</li> <li>( ) Échange de données informatisées (EDI);</li> <li>( ) Virement télégraphique (international seulement).</li> </ul>